

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

CERTIFICATION SST



Formation animée par un formateur SST certifié par le réseau Assurance maladie risques professionnels/l'INRS.



14 heures, soit 2 jours

PRÉREQUIS

Pas de prérequis

OBJECTIFS

- ✓ Acquérir les gestes de secours adaptés à une situation d'accident en entreprise

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tout public

MÉTHODES MOBILISÉES

- Formation alternant apports théoriques et mises en application
- Mises en situation d'accidents du travail : les stagiaires occupant alors le rôle de victime, sauveteur, témoin

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis au travers de la grille de certification de l'INRS

MODALITÉS

- Formation dispensée en organisme de formation ou en entreprise
- Salles de formation équipées d'un vidéo projecteur
- Votre convocation comportera un plan d'accès

ACCESSIBILITÉ

Nos lieux de formation sont des établissements permettant l'accès des personnes en situation de handicap (PMR)

Nous consulter pour toutes questions relatives à l'accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap

DÉLAIS D'ACCÈS

30 jours maximum (hors juillet, août et décembre)

TARIFS

Nous consulter pour une session en INTRA

PROGRAMME

SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL

- Les accidents du travail
- Le mécanisme accidentel
- Intérêt et principes de la prévention des risques professionnels
- Les acteurs de la prévention
- Le document unique
- Rôle du sauveteur-secouriste du travail

RECHERCHER LES RISQUES PERSISTANTS POUR PROTÉGER ET PRÉVENIR

- Distinguer danger, situation dangereuse et risque
- Identifier les sources de risques
- Supprimer ou isoler le risque identifié
- Soustraire la victime au risque
- Baliser
- Utiliser le matériel spécifique
- Mettre en œuvre les actions de prévention ou de protection

ALERTER ET FAIRE ALERTE/INFORMER

- Qui alerter ? Qui alerte ? Que dire ?
- Contenu du message type adapté à l'établissement
- L'affiche du message type avec consignes
- Rendre compte

SECOURIR

- Action appropriée à l'état de la victime
- Apprentissage de la succession des gestes
- Victime consciente
- Victime inconsciente



Le certificat délivré a une durée de validité de **2 ans**.

A l'issue de cette période, l'entreprise est tenue d'assurer le maintien et l'actualisation des compétences. Pensez-y !